



Annnonce du Secrétariat du Sénat  
en matière de

« La politique sur l'interdiction de recevoir des cadeaux et des avantages,  
sous quelque forme que ce soit, dans l'exercice de ses missions »  
de l'année fiscale de 2024

Le Secrétariat du Sénat, un organisme sous tutelle du Parlement, tient compte de la lutte contre la corruption et de l'abus d'autorités et les place au cœur de son action à propos de la bonne gouvernance. Il s'engage depuis 2014 à l'évaluation d'intégrité et de transparence des organismes publics jusqu'à présent. Le Conseil des ministres approuve le lancement du Plan directeur dans le cadre de la stratégie nationale et incite les services publics à procéder à l'évaluation d'intégrité et de transparence pour renforcer la bonne gouvernance, la transparence et la prévention de la corruption.

À la tête du Secrétariat du Sénat, la Secrétaire générale annonce la politique sur l'interdiction de recevoir des cadeaux et des avantages, sous quelque forme que ce soit, dans l'exercice de ses missions pour communiquer au particulier ou à l'organisme ou à la communauté ou au public l'intention du Secrétariat du Sénat : « **Être l'organisme dans lequel tous les administrateurs et les agents publics n'ont pas à accepter des cadeaux et des avantages, sous quelque forme que ce soit, avant, pendant et après l'exécution de leurs missions** ». L'acceptation de telles offres pourrait constituer un acte de corruption ainsi qu'un abus d'autorité et est également contraire aux lois, aux règles ou aux autres directives. En outre, il importe d'assurer la ferme volonté de lutter contre la corruption et l'abus d'autorité et de renforcer les consciences face à la corruption ou d'établir parmi les agents publics une culture de refus des cadeaux et avantages dans l'exercice de ses missions.

Étant proclamée pour faire connaître publiquement.

Faite le 19 décembre 2023

(Mme. Napaporn JAISUJJA)

Secrétaire générale du Sénat